



République Française  
Liberté Egalité Fraternité

DG N°23/198

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE L'ANNÉE 2023**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT FERMETURE DES TERRAINS D'HONNEUR  
DU STADE ALAIN MIMOUN ET DU COMPLEXE JEAN-MICHEL GIOT  
JUSQU'AU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 À 8H00**

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

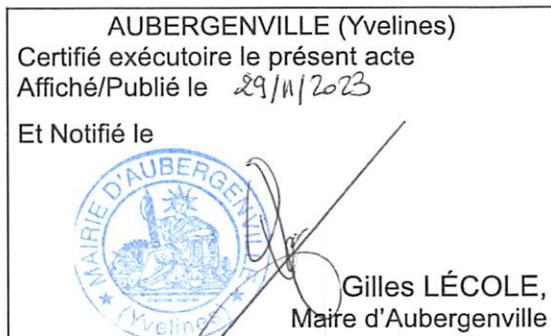
Considérant qu'il convient d'interdire l'accès à tous les utilisateurs des terrains d'honneur du stade Alain MIMOUN et du complexe Jean-Michel GIOT, pour des raisons de sécurité et de dégradation des terrains au regard des conditions d'intempéries,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les terrains d'honneur du stade Alain MIMOUN et du complexe JM GIOT sont interdits à tous utilisateurs à compter du lundi 27 novembre, et ce jusqu'au lundi 4 décembre 2023 à 8h00.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur Général des Services,  
Madame le Directeur des Services Techniques,  
Monsieur l'Adjoint au maire, délégué aux Sports,  
Monsieur le Responsable des Liges et Fédérations sportives,  
Mesdames, Messieurs les présidents des associations usagers du stade Alain Mimoun et du complexe Jean-Michel GIOT



Fait à Aubergenville, le 27 novembre 2023



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

Transmis à N. le Sub-Prefet  
le : 29/11/2023

